

Championnat Départemental 76 de CSO 2010

Départemental 76 de CSO 2010

SEINE-MARITIME



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION



● **Historique :**

Durant plusieurs années le Comité départemental d'équitation de Seine-Maritime a organisé soit un championnat départemental, soit un challenge amateurs et professionnels.

Plusieurs départements français organisent un réel Championnat Départemental.

En 2009, ce challenge s'est déroulé sur 7 épreuves pour les amateurs et 7 épreuves pour les professionnels.

Le CDE 76, a aidé chaque société organisatrice en lui versant la somme de 400 € pour les épreuves amateurs et 1000 € pour les épreuves professionnels.

Il a versé la somme de 2800 € pour récompenser les 3 lauréats en amateurs 1 et Pro 2.

En 2009, les lauréats furent :

Catégorie amateurs 1 : Florinda DETOUTEVILLE

Ulrich BERBEN

Alexis LERAT

Catégorie professionnel 2 : Valery BREANT

Edouard de FOUGY

Antoine LAMANT

Le challenge a permis à 4 cavaliers de Seine-Maritime d'être sélectionné pour les championnats de France Amateurs (Ulrich Berben, médaille de bronze Am1, Guillaume Liot, 4^{ème} en AM2, Florinda Detouteville, AM1 et Caroline Germond Am2). Pour être sélectionné, il faut figurer dans les 150 meilleurs nationaux de sa catégorie.

● **Finalité d'un Championnat Départemental 76 pour les cavaliers amateurs et professionnels :**

☞ Les grands prix sont les seules épreuves aptes à faire progresser les couples cavaliers/ chevaux.

☞ Les grands prix seuls préparent aux championnats régionaux et nationaux.

☞ Les grands prix sont des épreuves plus rares car elles sont moins rentables financièrement pour les organisateurs de concours de saut d'obstacles : la dotation à fournir est plus importante que pour les épreuves traditionnelles pour un nombre d'engagés plus restreint.

● **OBJECTIFS :**

- ☞ Aider financièrement les sociétés organisatrices de concours afin de les encourager à insérer des épreuves « grand prix » pour amateurs et professionnels au sein de leur programme.
- ☞ Créer un réel événement afin d'inciter les cavaliers à suivre ce championnat et progresser pour accéder aux championnats régionaux et nationaux.
- ☞ Apporter plus d'engagés dans ce type d'épreuves pour les organisateurs.
- ☞ Etablir un partenariat avec les médias afin de médiatiser ce championnat.
- ☞ Développer la communication pour faire connaître ce championnat des cavaliers et leur donner l'envie de le suivre (médias, Programme FFE Compet ; parution du règlement sur le site FFE, celui du CRE de Normandie ; création d'un groupe Facebook de l'événement etc).

PROJET 2010

Organiser un réel Championnat de Seine Maritime de CSO Amateurs et professionnels sur des épreuves de types AM2, AM1 et Pro 2 sur 24 épreuves. Soit 8 épreuves amateurs 2, 8 épreuves Amateurs 1 et 6 épreuves Professionnels d'avril à Octobre.

Réunir les fonds nécessaires à l'organisation de ce championnat :

Les CDE 76 apportant une subvention permettant une dotation plus importante des épreuves et l'achat en partie de plaques, flots, lots pour la finale du championnat.

Associer des partenaires afin de récompenser les 3 premiers de chaque catégorie, et permette l'achat de plaques, flots, écharpes.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

- 1-** Le CDE 76 organise un Championnat Départemental de Seine-Maritime circuit Grand prix AM2 , AM1 et Pro2 en 2010.
- 2-** La participation aux épreuves du championnat est ouverte à tous les cavaliers titulaires de la licence CSO Amateur et Professionnelle quel que soit leur département d'origine.
Néanmoins, seuls les cavaliers licenciés en Seine-Maritime seront comptabilisés pour le championnat et récompensés le jour de la finale.
- 3-** Le championnat se disputera sur une série d'épreuves grand prix AM2 (hauteur minimum 110 cm), AM1, (hauteur 120 cm) et Pro 2 (hauteur 135 cm), au barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre.
Si possible la veille du Grand Prix, l'organisateur devra prévoir une épreuve AM2 barème A chrono, ou à temps différé, une épreuve AM1 barème A chrono ou temps différé ou AM2 spéciale, ou des préparatoires ; ainsi qu'une épreuve PRO2 barème A chrono, ou à temps différé, ou PRO 3 spéciale. Dans le but de permettre aux cavaliers AM2, AM1 et PRO 2 de préparer le Grand Prix. Sauf pour les concours ayant lieu sur une journée.
Attention en 2010, la majorité des AM1 n'ont plus accès aux épreuves AM2, idem pour les AM2 avec les épreuves AM3.
- 4-** Les conditions de participation aux épreuves (âge des chevaux, nombre de montures par cavalier, etc.) seront celles définies par l'organisateur et parues sur FFE Compet.
Les cavaliers juniors seront comptabilisés dans leurs catégories d'origine.
Avant le 15 Juillet, les cavaliers amateurs devront spécifier dans quelle catégorie (AM2 ou AM1) ils désirent être comptabilisés. Sans manifestation de la part des cavaliers le CDE décidera pour eux.
Le choix est à envoyer à : defoulny.josette@orange.fr.
- 5-** Les points seront attribués comme suit pour les épreuves étapes du championnat :

10- 8- 7- 6- 5- 4- 3- 2 pour les 8 premiers classés puis 1 point pour les cavaliers suivants jusqu'au quart du nombre de partants de l'épreuve.
Si un cavalier classe plusieurs chevaux dans la même épreuve, il se verra attribuer les points du meilleur classement et les points gagnés par ses autres montures ne seront attribués à aucun autre cavalier.

Points Championnat et dernière étape coefficient 2 :

20 – 16- 14- 12 –10- 8- 6- 4 pour les 8 premiers et 2 points pour les cavaliers suivants jusqu'au quart du nombre de partants de l'épreuve.

Le jury annoncera lors de chaque étape, le classement du championnat.
- 6-** Le championnat de Seine-Maritime et la dernière étape (même épreuve) se dérouleront **le 3 Octobre 2010 à Yvetot.**

Les compteurs seront remis à zéro pour la finale. L'épreuve étant ouverte aux cavaliers des autres départements, il y aura un classement Bis pour déclarer le champion de Seine-Maritime et les 7 autres classés.

A l'issue de cette dernière épreuve, tous les points obtenus sur les étapes et la finale seront additionnés afin de désigner les 3 Champions du Comité Départemental d'équitation de chaque catégorie (9 récompensés). Un cavalier devra avoir participé à au moins la moitié des épreuves.

En cas, d'égalité de points sera désigné champion le cavalier ayant participé au plus grand nombre d'épreuves afin de récompenser sa fidélité à ce championnat.

Pour la finale, un cavalier peut engager plusieurs chevaux. Néanmoins, il devra déclarer avant le début de l'épreuve au jury, le cheval comptant pour le championnat. Faute de quoi, sera comptabilisé, le cheval ayant obtenu le plus mauvais score.

Attention pas d'engagement sous X pour la finale/championnat 76 le 3 Octobre.

Les représentants du CDE 76 et les partenaires récompenseront les 8 meilleurs cavaliers de chaque catégorie pour le Championnat de Seine-Maritime et les 3 champions de chaque catégorie du Comité Départemental d'équitation.

7- Contrepartie pour les partenaires :

Le nom du partenaire sera associé à celui du CDE 76 pour l'organisation des épreuves.

Il(s) figurera (ont) également dans tous les supports de presse (écrite, radio, TV).

Le nom du ou des partenaire(s) principal (aux) sera associé au championnat CDE 76 et figurera sur les plaques, flots, écharpes.

Il(s) figurera(ont) au programme du concours sur le site FFE Compet.

Le(s) partenaire(s) pourra(ont) mettre(ent) une banderole publicitaire sur le terrain de concours.

Il(s) pourra(ont) exposer également sur le terrain de concours son (leur) activité (aucun de droit de présence ne lui sera demandé).

Il(s) récompensera(ont) les lauréats lors du championnat + finale le 3 Octobre à Yvetot.

8- Engagement des organisateurs :

L'organisateur acceptant une épreuve du championnat devra respecter les articles précités.

Il devra noter dans son programme : Epreuve comptant pour le championnat Départemental 76, et noter le nom du ou des sponsors de l'épreuve. Information sera transmise par le CDE.

Il devra préciser que cette épreuve est ouverte aux cavaliers des autres départementaux.

Noter dans son programme l'adresse internet du CRE de Normandie où se trouve le règlement de ce championnat : www.chevalnormandie.com.

Il affichera les résultats du championnat, ainsi que le règlement, au jury, au paddock, à la buvette.

Les résultats doivent être envoyés dans les 4 jours ouvrés après le concours à Sylvie Mary par Fax au 02 35 04 05 41 ou par mail : sylviemary@voila.fr

- Les grands prix amateur 1 devront être dotés au minimum à 800 € pour un montant maximum d'engagement de 25 €. Si l'organisateur dote davantage son épreuve, il pourra augmenter l'engagement.

L'organisateur devra classer au minimum 8 cavaliers quel que soit le nombre de partants, la dotation du CDE 76 devant être utilisée entièrement pour les gains.

Le CDE apportant une subvention de 400 € par épreuve.

- Les grands prix amateur 2 devront être dotés au minimum à 500 € pour un montant maximum d'engagement de 20 €. Si l'organisateur dote davantage son épreuve, il pourra augmenter l'engagement.

L'organisateur devra classer au minimum 8 cavaliers quel que soit le nombre de partants, la dotation du CDE 76 devant être utilisée entièrement pour les gains.

Le CDE apportant une subvention de 200 € par épreuve.

- Les grands prix professionnels devront être dotés au minimum à 3000 € pour un montant maximum d'engagement de 55 €. Si l'organisateur dote davantage son épreuve, il pourra augmenter l'engagement.

L'organisateur devra classer au minimum 8 cavaliers quel que soit le nombre de partants, la dotation du CDE 76 devant être utilisée entièrement pour les gains.

Le CDE apportant une subvention de 1000 €.

☒ Tout manquement aux articles du présent règlement entraînera le non versement des subventions.

9- Calendrier des épreuves :

Il n'y aura pas d'épreuves en même temps que le championnat de Normandie amateurs du 29 au 30/05, le championnat de France amateurs du 31/07 au 2/08, le meeting des propriétaires du 28/29 /08.

Les clubs AMATEURS seront :			Les Clubs PRO seront :		
Mai	- 09	OFFRANVILLE	Mai	- 14-16	BOIS GUILLAUME
	- 22-23	CANTELEU	Juin	- 5-6	MONTIVILLIERS
Juin	- 19-20	POMMEREVAL		11-13	St GEORGES S/FONTAINE
Juillet	- 3-4	LIMESY	Juillet	- 16-18	DIEPPE
	- 10-11	ECRAINVILLE	Juil/Août	- 30/1	SAINT SAENS
Août	- 13-15	MONT DE L'IF	Août	- 7-8	LONGUEVILLE/SCIE
Sept	- 11-12	BACQUEVILLE	Sept	- 24-26	HAUTOT SUR SEINE
Championnat Départemental 76: YVETOT 2/3 Octobre + dernière étape			Championnat Départemental 76 : YVETOT 2/3 Octobre + dernière étape		

10- En cas de litige, le cavalier devra motiver sa demande par écrit auprès du CDE 76 et celui ci statuera sans appel.

11- Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Josette DEFOULNY (présidente du CDE 76)
490, rue de la Forge
76450 Beuzeville La Guerard
☎ 02 35 27 60 15 / 06 46 74 20 59
defoulny.josette@orange.fr

Pour les résultats :

Sylvie MARY
283 rue Henri-Thomas
76730 Avremesnil
☎ 02 35 04 05 41 / Fax : 02 35 04 05 41
sylviamary@voila.fr

Contacts règlement et partenaires :

Florinda DETOUTEVILLE
201 Rue de la Grotte
76760 Criquetot sur Ouville
☎ 06 73 39 57 38
detouteville.flo@wanadoo.fr

L'ensemble des membres du Comité Départemental d'équitation de Seine-Maritime, les cavaliers amateurs et professionnels, tous les passionnés de CSO, vous remercient d'avoir accepté des épreuves championnats de Seine-Maritime dans vos concours.